

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE
 Etre prêt ou ne pas l'être. — Coup d'œil d'ensemble sur l'Exposition de 1900. — Un feu d'artifice de 300 mètres. — Une idée à exploiter. — Le Mareorama. — Toujours la Lune à 1 mètre. — Des verres de lunette de 600.000 francs. — La fête de la paix.

Une question classique qui se pose toujours avec une uniformité désespérante, l'année qui précède l'époque fixée pour l'ouverture d'une exposition quelconque, est celle de savoir si tout sera prêt au moment voulu. L'Exposition universelle de 1900 n'échappera pas à la règle, et déjà l'on se demande si les travaux gigantesques qui ont été entrepris sur l'immense étendue du Champ-de-Mars, de l'esplanade des Invalides et du Trocadéro seront achevés à la date fatidique du 15 avril 1900.

Beaucoup a été fait, mais il reste encore certainement beaucoup à faire ; néanmoins toutes les parties du programme sont en bonne voie d'exécution et le monde officiel, dont c'est le métier du reste, paraît animé de la plus grande confiance au sujet de l'achèvement en temps opportun de la colossale entreprise.

D'ailleurs aujourd'hui, l'union de toutes les bonnes volontés est assurée pour mener à bien un projet qui n'avait pas été sans susciter, au début, des divergences très marquées parmi les meilleurs esprits. Certains soutenaient notamment, avec quelque raison, que ces expositions sont véritablement trop fréquentes et qu'elles sont un élément de désorganisation sociale des plus actifs. Les populations des campagnes ne sont déjà que trop disposées à désertir les champs où l'alouette chante en liberté pour venir s'entasser dans les geôles que sont les ateliers des villes ; pourquoi exciter par de nouvelles attractions ce magnétisme qui draine vers le centre unique de Paris toutes les forces vives de la nation ?

Mais à ce jour, comme on dit, le vin est tiré, il faut le boire. D'autant plus que les cosmopolites coalisés, jaloux de la gloire et de la puissance de la France, menacent de renverser notre verre sur la nappe ; ils appellent ça dans leur jargon anglo-tudesque *boycotter* l'exposition. Ils nous menacent, si nous n'obéissons pas à leurs injonctions, de rester chez eux ; mais qui serait le plus attrapé ? c'est John Bull notamment qui demeurerait dans les brouillards de la Tamise et se priverait des plaisirs de la Babylone moderne, ainsi qu'il l'appelle, dont il est d'ailleurs particulièrement friand.

C'est donc une raison de plus pour que toute divergence cesse actuellement et que tous les Français assurent, dans la mesure de leurs moyens, le succès d'une entreprise à laquelle l'opposition momentanée de quelques tripliciens ne peut qu'ajouter une nouvelle auréole, en accentuant davantage son caractère national.

On peut déjà voir, non pas encore ce que sera, mais en quoi consistera l'installation du Champ-de-Mars ; les fermes métalliques s'élèvent de toute part et les façades des palais se dressent sur leurs

fondations, avec leurs pavillons et leurs colonnades aux deux tiers achevés.

On se rend compte d'un coup d'œil du plan d'ensemble : sur les bords du fleuve, de part et d'autre du pont d'Iéna, le palais de la Navigation et du Commerce et le palais des Forêts, vastes constructions en bois qui n'attendent plus que leur couverture et l'aménagement intérieur ; puis dans l'axe la tour Eiffel, à droite et à gauche des jardins et des constructions diverses, dont les plus importantes, les palais du Commerce, du Tour-du-Monde et de l'Optique compteront parmi les principales attractions de l'Exposition. Puis les deux grandes ailes des constructions de l'Exposition proprement dite bordant la grande allée centrale, fermée au fond de la perspective par la cascade du Château-d'Eau et la façade monumentale du palais de l'Electricité.

La tour Eiffel sert comme de portique d'entrée de l'Exposition ; ne pouvant arracher ce clou phénoménal, on a dû se résigner en effet à le faire entrer dans le cadre de l'Exposition ; le gigantesque chapeau Chinois occupe la première place et étale orgueilleusement ses larges pieds au milieu des petites constructions qu'il écrase de toute sa hauteur.

Pour lui donner un regain de nouveauté, on n'a rien trouvé de mieux que de le peindre en or, mais un or Loïe-Fuller allant en se dégradant du sommet à la base, depuis le jaune du veau le plus doré jusqu'au jaune tournant à l'orange ; on a dépensé 50.000 kilogrammes de peinture pour obtenir ce beau résultat.

Mais la tour ne se contentera pas de briller aux feux du soleil ; la nuit, des milliers de lampes électriques de toutes couleurs, formeront des bandes d'arc-en-ciel, s'enroulant sur les arcades, courant le long des corniches, serpentant en dentelles lumineuses, rayonnant en rosaces multicolores, s'élançant vers le ciel en une immense gerbe d'artifice de 300 mètres.

On a dit que l'architecture de cette tour n'était pas d'un style des plus purs ; tant mieux alors qu'on ait eu l'idée de cette inflammation de la tour Eiffel, puisque le feu purifie tout.

A ce propos, je me permettrai de suggérer une idée qui n'est peut-être pas venue à l'esprit des illuminateurs et que je livre gratuitement à leurs méditations sagaces. Pourquoi, au lieu d'une illumination fixe, toujours la même, ne chercherait-on pas à produire sur la tour Eiffel les mêmes effets de colorations et de changements à vue des fontaines lumineuses et cela par le simple jeu des ampoules électriques ?

Il suffirait pour cela d'équiper la tour tout entière de cinq décors complets constitués chacun exclusivement par des lampes de chacune des couleurs principales, blanc, bleu, jaune, vert et rouge ; par le moyen d'un commutateur auquel aboutiraient les cinq circuits de différentes couleurs, la tour apparaîtrait successivement dans la nuit comme une épée d'acier flamboyante, comme un fantôme fondu dans l'azur, une pyramide d'or massif, un cèdre gigantesque ou un clou de fer rougi dans la forge.

En outre, en répartissant les lampes en sous-circuits disposés suivant des dessins de rosaces et de fleurs on obtiendrait des effets décoratifs des plus curieux en promenant seulement ses doigts sur le clavier du tableau de distribution électrique.

Le palais du Tour-du-Monde est une vaste construction de 40 mètres de longueur sur 34 de profondeur, d'une architecture

très originale avec un vaste balcon en encorbellement sur les façades et une porte monumentale en bois sculpté d'un travail remarquable ; à côté s'élèvera un édifice portant le nom suggestif de Mareorama, où, sur un vrai bateau navigant sur de vraies vagues, on pourra se procurer toutes les sensations maritimes du roulis et du tangage ; on dit même que l'on y respirera les effluves marins imprégnés des senteurs des varechs et des goémons ; espérons que moyennant un léger supplément on pourra se procurer un naufrage mouvementé qu'on s'empressera de payer à sa belle-mère.

Une autre merveille sera le palais lumineux, construction de verrerie et de cristal élevée par la Compagnie de Saint-Gobain, au-dessus d'un petit lac d'où elle semblera émerger ; les parois réfléchiront les rayons de 12.000 lampes habilement dissimulées ; le toit d'écaillés transparentes se laissera traverser par la lumière extérieure qui jaillira en gerbes étincelantes des flots des cascades, des facettes de stalactites et des bouquets de fleurs resplendissantes déposés dans toutes les parties de l'édifice.

L'installation la plus intéressante du côté droit de la tour Eiffel est le palais de l'Optique. C'est là que sera la fameuse lunette astronomique qui, d'après la formule admise, devait nous montrer la lune à 1 mètre. On n'ira pas jusque-là pour cette fois ; néanmoins, l'instrument le plus puissant qui existera alors permettra d'obtenir des photographies ramenant, après agrandissement, l'image des pays lunaires à 10 kilomètres.

La lunette, constituée par un tube d'acier de 1^m,50 de diamètre, a une longueur de 64 mètres, aussi faut-il pour l'abriter une galerie de 100 mètres de long. Chaque objectif, car il y en a deux pour les applications diverses, est formé de deux lentilles de verre pesant chacune 360 et 230 kilogrammes. Ces lentilles doivent présenter des courbures rigoureusement exactes et le verre être exempt de tout défaut ; on conçoit que, dans ces conditions, l'obtention de milieux transparents irréprochables et la main-d'œuvre pour la retouche de ces disques entraînent à des dépenses considérables, qui se chiffrent, dans le cas actuel, par une somme de 600.000 francs.

Cette longueur inusitée de 64 mètres provient de ce que les lentilles doivent avoir un grand rayon de courbure portant, dans le cas actuel, à 60 mètres la distance focale, c'est-à-dire le point commun où se réunissent tous les rayons venant de l'astre observé, considéré comme situé à une distance infinie ; cette nécessité d'une grande distance focale se rattache à la correction de l'aberration de sphéricité qui tend à écarter les rayons extrêmes du foyer où ils devraient tous converger pour la netteté des images ; elle concourt également au grossissement de l'objet et à l'achromatisme corrigé principalement par l'accouplement des deux lentilles de l'objectif.

Le palais comporte une salle de spectacle optique, où le public pourra contempler les images astronomiques envoyées sur des écrans par de puissants projecteurs ; il ne verra pas la lune à 1 mètre, ce qui, d'ailleurs, serait plutôt gênant pour lui, mais il jouira certainement d'un spectacle inusité, plein d'intérêt, qui lui donnera un avant-goût des pays lunatiques, en attendant que les progrès de la science lui permettent d'aller visiter sur place ces régions encore inexplorées.

* *

Les grandes constructions qui forment les palais de l'Exposition proprement dite auront nécessairement leurs membrures en fer avec des fermes métalliques de 30 mètres de portée ; elles contiendront les palais des Mines et de la Métallurgie, des Fils, Tissus et Vêtements, de la Mécanique, des Lettres, Sciences et Arts, de l'Education et de l'Enseignement, des Moyens de transport, du Génie civil, des Industries chimiques.

Comme nous l'avons dit, au fond, entre ces deux grandes ailes encadré, apparaîtra, surmontant la cascade lumineuse, le palais de

l'Electricité ; la façade en sera composée de neuf grandes baies pourvues de verreries et de céramiques transparentes ; ce sera là le véritable palais de la Lumière, un foyer incandescent remplissant tout l'espace environnant d'effluves phosphorescents et de gerbes lumineuses irradiées de toutes les couleurs du spectre. Nous en avons d'ailleurs déjà donné une vue dans notre numéro du 1^{er} juillet 1898.

Voici un léger aperçu des merveilles qui se préparent dans la capitale pour l'Exposition de l'année 1900. Cela augmentera-t-il le bonheur de l'humanité dans une proportion quelconque ! il est permis d'en douter : nos pères se passaient très bien de ces fameuses luttes pacifiques de l'Industrie et de ces fêtes vraiment babyloniennes ; ils n'en étaient pas plus malheureux pour cela.

Mais, dit-on, ce sera la fête de la paix ; acceptons-en l'augure, car ça ne sera certainement pas trop tôt.

DARYMON.

UTILISATION DES TERRAINS MILITAIRES

La Municipalité fait exécuter avec assez de célérité les travaux de voirie sur l'emplacement des anciens terrains militaires de la première section, c'est-à-dire sur toute la partie avoisinant le Parc de la Tête-d'Or, et, dès le printemps prochain, ce quartier aura subi une transformation complète.

On sait que des villas ou hôtels particuliers seront construits sur le côté du boulevard bordant le Parc, hôtels ayant chacun une entrée particulière communiquant avec notre splendide promenade publique, et devant présenter un véritable caractère architectural. De l'autre côté du boulevard, les propriétaires pourront établir à leur gré de grands immeubles à appartements ou des villas.

L'idée qui a présidé à l'élaboration de ce programme est très heureuse, et nous ne pouvons que nous féliciter de la voir définitivement appliquée à l'occasion de l'établissement de ce quartier neuf.

Toutefois, nous pensons qu'il eût été bon d'encourager très sérieusement les propriétaires et architectes à construire des maisons présentant un véritable cachet artistique et, dans ce but, le Conseil municipal serait bien inspiré en réservant des primes importantes aux propriétaires et architectes des constructions qui seront classées en première ligne par un jury judicieusement choisi. Ce serait un moyen sûr pour atteindre le résultat cherché, et la dépense ne saurait être bien considérable.

Si les travaux relatifs à la première section avancent rapidement, il n'en est malheureusement pas de même pour les autres terrains militaires.

La partie à l'est de la gare des Brotteaux ne peut évidemment pas être transformée actuellement puisque la question se lie au déplacement de la voie ferrée, mais il serait possible de s'occuper dès maintenant des autres sections, surtout de celle dépendant de l'ancien fort de Villeurbanne. Il y a là un vaste emplacement inutilisé pour lequel la voirie n'a même pas prévu le tracé des futures voies publiques.

Nous savons bien qu'il a été question de réserver une partie de cet emplacement à l'agrandissement éventuel des bâtiments militaires et que l'administration compétente n'a encore fourni aucun projet définitif ; mais comme il restera une grande surface disponible du côté de la rue Charlet, rien n'empêche d'en déterminer dès maintenant l'utilisation.

A ce propos, rappelons qu'un projet de remaniement des voies ferrées lyonnaises, présenté, il y a quelques années, par M. Comberousse, ingénieur, prévoyait le raccordement de la ligne de l'Est de Lyon, dans le sens de la gare de Perrache à peu près à hauteur du cours Gambetta. De ce raccordement, où pourrait être ultérieurement établie la gare tête de ligne de la Compagnie de

L'Est, gare qui serait aussi utilisée par le P.-L.-M. pour ses futurs trains circulaires de banlieue, un faisceau de voies pourrait desservir les magasins militaires qui sont placés parallèlement à la ligne du chemin de fer de Genève.

Cette proposition aurait en outre le grand avantage de permettre la suppression du passage à niveau de la ligne de l'Est sur le cours de Villeurbanne et de faciliter le transbordement des voyageurs ayant à rejoindre la gare de Perrache pour une direction quelconque.

Il nous semble donc qu'il serait intéressant de poursuivre cette idée dans le sens indiqué par notre collaborateur.

Si ce programme pouvait être réalisé, et rien ne s'oppose, selon nous, à l'adoption de ce projet, il resterait à prévoir le tracé de nouvelles voies publiques sur le grand triangle qui resterait libre au sud de la nouvelle ligne projetée de l'Est de Lyon.

Le tracé serait très simple à établir : une grande artère de 25 mètres de largeur devrait se détacher du cours Gambetta, à côté de la future station, pour rejoindre en droite ligne l'intersection du chemin des Pins et du cours de Villeurbanne. Dans le triangle qui serait formé par cette nouvelle artère et les chemins en bordure au sud et à l'est de l'ancien fort jusqu'à la rue Charlet, il suffirait de créer des rues parallèles aux voies actuelles du quartier de Monplaisir ou à prolonger certaines d'entre elles jusqu'à l'avenue.

Nous reviendrons en temps utile sur cette intéressante question en donnant un plan d'ensemble de ce projet de transformation et nous parlerons de l'utilisation de l'ancien fort de la Vitriolerie.

SINED.

La restauration de Saint-Bonaventure

La transformation du quartier Grôlée, en grande partie achevée depuis longtemps, vient d'entrer dans une de ses dernières phases.

Après avoir fait disparaître successivement depuis peu les échoppes qui enclavaient l'église Saint-Bonaventure du côté ouest, voilà maintenant que la pioche des démolisseurs, suivant l'expression usuelle, vient de s'attaquer à ce qui était le presbytère de la paroisse, — presbytère au sujet duquel un différend menaçant d'être éternel existait entre la cure et la municipalité ; un rapport du Maire soumis au Conseil les transactions qui doivent maintenir purement et simplement le *statu quo* « dans les rapports qui existaient antérieurement, et depuis presque un siècle, entre la Fabrique et la Ville de Lyon ».

En gage de ces bonnes dispositions, le Conseil de fabrique avait remis entre les mains de la municipalité, dans les premiers jours d'août, les clefs de l'ancien presbytère, que la Ville a livré, suivant procès-verbal du 21 du même mois, pour être démoli, à la Société du Quartier Grôlée.

L'Eglise Saint-Bonaventure va donc se trouver prochainement dégagée complètement de côté ; il y aurait lieu en même temps de faire disparaître l'espèce de ruine en prolongement de la façade qui, à l'entrée de la rue Champier, dépare l'aspect du monument.

Une restauration de toute cette partie de l'édifice s'impose ; ce serait le cas d'en compléter l'ensemble par la construction d'une flèche, dont il a été déjà question, mieux en harmonie avec le style de l'église.

La Commission du Vieux Lyon ne trouverait-elle pas là une belle occasion d'intervenir ? Sortirait-elle de son rôle en prêtant l'appui de sa compétence et de ses conseils, en dehors des séances qu'elle peut tenir, et en faisant appel, par exemple par des conférences ou des articles spéciaux, à la générosité des Mécènes lyonnais, pour fournir les moyens de conserver, de restaurer ou de compléter les monuments de notre art ancien ?

L'objet d'une société, quelque savants et compétents qu'en soient les membres, consiste moins dans ses réunions plutôt théoriques et spéculatives, que dans l'action qu'elle doit exercer en dehors de son enceinte. Et dans cet ordre d'idées, il y a à Lyon ample matière à déployer une féconde activité.

HENRI SOULU.

ESSAIS D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Rue la République

L'Administration municipale fait installer en ce moment de nouveaux candélabres dans la rue de la République sur le parcours compris entre la place du même nom et la rue Tupin. Ces candélabres d'une hauteur totale de 5^m50 seront surmontés d'une lanterne lyre contenant une lampe électrique, et les deux bras transversaux porteront chacun une lanterne à gaz.

Ces appareils, d'une ornementation simple et élégante à la fois, ont été fournis par la maison Lacarrière, bien connue à Lyon, par ses œuvres d'art d'un goût toujours irréprochable.

Les installations électriques et la fourniture de l'électricité seront faites par la Société des Forces motrices du Rhône ; on peut évaluer à 500 bougies environ l'intensité lumineuse des lampes à arc qui seront mises en œuvre ; quant aux lanternes à gaz, elles seront pourvues de becs ordinaires pour l'éclairage à partir de minuit et demi.

Les appareils électriques étant placés à 35 mètres en moyenne de distance l'un de l'autre produiront, avec les lampes électriques de l'intensité indiquée, un éclairage environ trois fois plus intense que celui fourni actuellement par les lanternes intensives à gaz de la rue de la République.

Une autre série de candélabres, d'un modèle un peu différent, sera installée dans quelques jours entre la place de la Comédie et le Palais du Commerce. Ces appareils fournis par la maison Durenne de Paris auront même hauteur et ne différeront que par les détails d'ornementation.

L'installation et l'éclairage électriques seront faits, pour ce groupe, par les soins de la Compagnie du Gaz. Les lampes emprunteront leur énergie électrique aux canalisations de cette Compagnie, qui utilisera à cet effet le caniveau de la rue de la République ; ces appareils seront donc alimentés par des courants à la tension de 220 volts.

Ces deux séries d'installations permettront, comme on le voit, de comparer les résultats que l'on peut obtenir de l'application à l'éclairage, soit des courants continus fournis par la Compagnie du Gaz, soit par le courant alternatif distribué par la Société des Forces motrices.

La Ville pourra alors, en toute connaissance de cause, donner à l'éclairage électrique l'extension à laquelle ce système peut prétendre dans notre grande cité.

LE SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHONE

Depuis que la loi du 21 mars 1884 a favorisé les groupements professionnels pour la défense des intérêts corporatifs, nombreuses sont les associations qui ont profité des dispositions de cette loi et ont depuis cette époque largement fait bénéficier leurs adhérents des avantages et des bienfaits qui peuvent résulter de la mise en commun des bonnes volontés et des efforts de tous les intéressés.

Mais jusqu'à présent, c'est principalement dans les corps de métiers que se sont formés les syndicats, tant patronaux qu'ouvriers, et les professions libérales — cependant non moins anxieuses avec les dures nécessités de la lutte quotidienne, mais peut-

être estimant à tort qu'elles n'avaient aucun profit à tirer de ces groupements — ont tardé à s'associer au mouvement syndical.

On semble être revenu d'une sorte de prévention existant à l'encontre d'associations professionnelles ayant pour but de s'occuper d'autre chose que des questions purement spéculatives et artistiques ; on comprend qu'à côté de sociétés savantes dont font partie des hommes d'un talent éprouvé et consacré, il y a place pour des associations, où, sans égard pour l'âge, ni pour le succès, ni pour les œuvres exécutées, l'accès est librement ouvert à tous ceux qui justifient appartenir à la profession pour la défense de laquelle l'association a été constituée.

C'est dans cet ordre d'idées que vient d'être créé le *Syndicat des Architectes du Rhône* qui a déjà réuni un grand nombre d'adhésions. Chacun appréciera le but utilitaire de cette institution nouvelle, à laquelle nous souhaitons pleine prospérité, et dans l'espoir de l'aider dans son œuvre confraternelle, nous publions ci-dessous les paragraphes essentiels de ses statuts.

Il est institué un Syndicat professionnel sous le titre de : « *Syndicat des Architectes du Rhône*. »

Son siège est à Lyon ; sa durée est illimitée (C. C., art. 1833 et 1850).

Le Syndicat a pour objet : 1° De donner aide et protection à ses membres ; 2° d'étudier et de défendre les intérêts économiques et professionnels de la corporation ; 3° de provoquer et de poursuivre auprès des autorités compétentes toutes réformes et mesures d'intérêt général concernant l'exercice de la profession d'architecte.

Les conditions essentielles d'admission au Syndicat sont : 1° Etre français ou naturalisé français, et en pleine possession de ses droits civils ; 2° n'avoir été frappé d'aucune condamnation judiciaire déshonorante ; 3° être patenté dans le département du Rhône et âgé de 28 ans au moins ; 4° être présenté par deux membres du Syndicat et admis par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers des membres du Conseil. Le nombre des adhérents est illimité.

Le Syndicat est administré par un Conseil composé de quinze membres élus par l'Assemblée générale des sociétaires, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents.

Les membres du Conseil sont élus pour trois ans.

Les membres sortants ne seront rééligibles qu'après une année d'interruption de mandat. Le Conseil se renouvelle tous les ans par tiers. Pour les deux premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil statue sur les admissions et radiations.

Il fait exécuter les mesures arrêtées dans les Assemblées générales des membres du Syndicat.

Il reçoit et examine tous les documents, propositions, mémoires, etc..., qui lui sont adressés, concernant les intérêts de la profession ou ceux des membres du Syndicat, et leur donne la suite qu'ils comportent.

Il répond aux demandes formées par les sociétaires à l'effet d'être éclairés sur les questions qui les intéressent.

Il examine les affaires qui sont soumises à son appréciation par les membres du Syndicat, donne son avis et concilie si faire se peut.

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion du Syndicat.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, par un mandat spécial, soit aux membres du bureau, soit à des Commissions prises dans son sein.

Le Conseil se réunira au moins une fois par mois au siège social, sur convocations individuelles du Président.

Une Assemblée générale a lieu chaque année.

Elle entend le compte rendu annuel des travaux, procède aux élections pour le renouvellement du Conseil, statue sur les propositions qui lui sont faites par le Conseil et sur toutes questions portées à l'ordre du jour de la réunion.

Cette Assemblée est présidée par le président du Conseil, ou, en son absence, par un des vice-présidents ou par tout autre membre du Conseil, qui, à défaut de l'un ou de l'autre, est désigné par le Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Ne sont admis à voter que les sociétaires qui ont payé leurs cotisations.

Des Assemblées générales extraordinaires ou spéciales doivent être convoquées, en cas d'urgence, par le président, sur l'avis du Conseil.

Les convocations pour les Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires doivent être faites au moins cinq jours à l'avance.

Le Conseil nomme, dans son sein, un bureau ainsi composé :

Un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires adjoints, un trésorier, un archiviste-bibliothécaire.

Le bureau est nommé pour un an. Ses membres sont rééligibles.

Le Président représente le Syndicat en toutes circonstances et spécialement auprès des pouvoirs publics.

Tout sociétaire a la faculté d'émettre à l'Assemblée générale des vœux sur les questions d'intérêt professionnel, à la condition d'avoir, sauf urgence, communiqué huit jours d'avance et par écrit, au bureau, le sujet à traiter et d'avoir fait approuver sa proposition par au moins quatre membres du Syndicat. Toute proposition présentée dans les conditions ci-dessus devra recevoir une solution dans le délai d'un mois qui suivra le dépôt de la proposition.

Les ressources de la Société seront constituées de la façon suivante : 1° par les cotisations annuelles ; 2° par les dons qui pourront être faits au Syndicat ; 3° par le rachat des cotisations annuelles moyennant le versement d'une somme de 200 francs, une fois donnée. Les sommes produites par le rachat des cotisations serviront à constituer le fonds de réserve qui permettra de remplir les conditions exigées par la loi pour que le Syndicat puisse être reconnu d'utilité publique.

Les revenus du capital ainsi constitué pourront être utilisés pour les besoins annuels du Syndicat ou, en cas d'excédent de recettes, constituer un fonds de réserves spécial qui, lui-même, pourra être augmenté par les amendes dont la valeur sera fixée par un règlement intérieur.

La cotisation est fixée à 16 francs, dont 12 francs fixe et 4 francs représentant la valeur des jetons de présence aux Assemblées générales. Elle est due intégralement par tout membre admis dans le courant de l'année. Les présences seront constatées par les émargements.

Tout sociétaire pourra se retirer du Syndicat quand bon lui semblera.

La Chambre syndicale cite devant elle, d'office ou sur la demande qui lui en aura été faite par un ou plusieurs sociétaires, tout membre du Syndicat dont les opérations lui paraissent contraires à la loyauté et à la probité professionnelles.

Si le membre convoqué ne comparait pas après deux invitations, ou s'il ne se justifie pas des faits relevés contre lui, la Chambre peut prononcer son exclusion.

Le membre exclus pourra former un recours devant l'Assemblée générale ; mais les décisions prises par l'Assemblée sont souveraines, et ne sont susceptibles d'aucun recours même devant les tribunaux.

En cas de dissolution, les fonds en caisse ou à la réserve seront donnés à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon pour la création d'un ou plusieurs prix dans la section d'Architecture.

Dressé par la Commission d'études : M. TARCHIER *président* ; MM. DESJARDINS, SARRY, *assesseurs* ; MM. DECCEUR et PERRIER, *secrétaires*.

MM. DUBUISSON, COURT, BILLON, PODESTA, BERNOUD, BAUSSANT, THOUBILLON, FERRANT, GIRERD, F. CUMIN.

Conformément à ces statuts, le bureau a été constitué de la façon suivante :

Président : M. TARCHIER, 34, rue Mercière, Lyon ;

Vice-présidents : MM. DUBUISSON, 25, cours Lafayette, et BILLON, 65, rue de la République ;

Secrétaire général : M. DECCEUR, 11, cours Lafayette ;

Secrétaires-adjoints : MM. THOUBILLON, 119, rue Pierre-Corneille, et BAUSSANT, 10, rue Pierre-Corneille ;

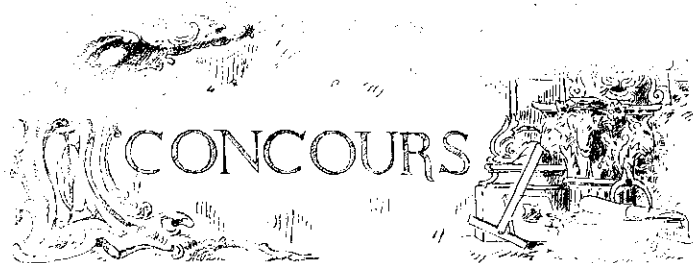
Trésorier : M. PODESTA, 5, place de la Miséricorde ;

Archiviste : M. PERRIER, 20, rue Godefroy.

Les adhésions peuvent être adressées directement au président ou remises à l'un des membres du bureau. Nous souhaitons qu'elles leur parviennent nombreuses et nous serions heureux pour notre part d'y avoir même faiblement contribué.

CARNUTENSIS.

 Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

**GARD****HOPITAL**

Un concours pour la construction d'un nouvel hôpital de 530 lits, dont 400 pour l'hôpital civil et 130 pour l'hôpital militaire, est ouvert à Nîmes, à tous les architectes français. Les projets complets devront être déposés à la mairie de Nîmes, le 30 octobre.

Une somme de 8000 francs sera accordée au 1^{er} projet, 3000 au 2^e, et 1000 francs au 3^e.

Pour tous renseignements utiles, s'adresser à la mairie de Nîmes.

SOCIÉTÉ DU LUXFER-PRISM

Par une note, le *French and Belgian Luxfer Prism Syndicate* nous fait savoir qu'à la suite de nombreuses demandes et après entente entre les membres du jury, le dépôt des projets pour le concours que nous avons annoncé le 1^{er} août est reculé jusqu'au 31 avril 1900.

GENÈVE**DÉCORATION DE L'HOTEL DE L'ARQUEBUSE**

Un concours pour la décoration d'une frise, soit peinture, sculpture ou céramique, est ouvert à Genève, salle des Rois de l'hôtel de l'Arquebuse, MM. les artistes désireux de concourir peuvent prendre connaissance du programme auprès de la direction de cet hôtel.

UNIVERSITÉ DE BERKELEY**RÉSULTATS**

1^{er} prix : M. Bénard (Émile), à Paris.

2^e prix : MM. Howels, Stokes et Hornbostel, à Boston.

3^e prix : MM. Despradelles et Codman (Stephen), à Boston.

4^e prix : MM. Howard et Cauldwell, à New-York.

5^e prix : MM. Lord, Hewlet et Hull, à New-York.

La première prime est de 10 000 dollars, au lieu de 8000, chiffre primitivement fixé ; les suivantes, de 4000, 3000, 2000, 1000 dollars.

Un Four crématoire à Lyon

Depuis la loi du 15 novembre 1887 et le décret du 27 avril 1889, notre municipalité s'occupe des voies et moyens de doter la ville de fours crématoires permettant non seulement de fournir au public la possibilité matérielle de bénéficier de la faculté nouvelle, mais aussi d'incinérer les débris anatomiques et les ossements non détruits par leur séjour en terre.

Jusqu'à présent l'imperfection des appareils présentés, la longueur des opérations d'incinération et surtout les dépenses nécessitées pour l'installation et le fonctionnement de ces appareils avaient été un obstacle à leur construction chez nous.

La ville de Rouen ayant récemment fait installer un four dû à des ingénieurs de Paris, M. Gailleton a sollicité et obtenu de son collègue de Rouen des renseignements très satisfaisants. Il propose donc au Conseil d'approuver : 1^o Le projet de traité passé

avec MM. Toisoul, Fradet et C^{ie}, ingénieurs à Paris, pour l'installation au cimetière de Loyasse, d'un appareil crématoire de leur invention ; 2^o le devis de la dépense dressé par le service de l'architecture, et s'élevant, annexes comprises, à la somme prévisionnelle de 44.000 francs. En raison de la nature toute spéciale des travaux prévus au devis pour une somme globale d'environ 30.000 francs, l'Administration demande à être autorisée à traiter de gré à gré avec les entrepreneurs qui lui paraîtront présenter toute garantie pour la bonne exécution de ces travaux.

Si cet essai réussit et s'il donne de bons résultats, un nouveau crédit serait demandé pour l'édification de deux fours semblables, l'un au cimetière de la Croix-Rousse, l'autre au cimetière de la Guillotière. Ce dernier four servira en outre aux crémations particulières qui seront réclamées par les familles, et comportera des installations annexes, telles que salle d'attente, columbarium, etc., qui en élèveront considérablement la dépense.

DÉCRET

Autorisant la Société des Forces Motrices du Rhône

A UTILISER A L'ÉCLAIRAGE

L'Énergie électrique créée par la dérivation de Jonage

Article premier. — La Société lyonnaise des Forces motrices du Rhône est autorisée, sur l'avis favorable du Conseil municipal de la ville de Lyon, à utiliser à l'éclairage, sur le territoire de la Ville, l'énergie électrique créée par la dérivation de Jonage.

Art. 2. — Le tarif maximum relatif à cet emploi et les conditions sous lesquelles il pourra avoir lieu sont fixées ainsi qu'il suit :

1^o L'énergie électrique vendue comme éclairage sera évaluée en kilowatts-heures, mesurés chez l'abonné au moyen d'un ou plusieurs compteurs d'un type admis par l'Administration ;

2^o Le tarif maximum est d'un franc (1 fr.) pour le kilowatt-heure employé à l'éclairage sur le territoire de la ville de Lyon ;

3^o L'abonnement à l'heure comporte, pour l'abonné, le droit de disposer de l'énergie électrique pendant une période de temps quelconque, comprise entre cinq heures du matin et minuit au cours de chacun des jours de l'année, avec l'obligation de payer à la fin de chaque mois la consommation de l'électricité pour la durée totalisée des consommations effectives du mois, mais sans minimum de consommation mensuelle pour l'éclairage ;

4^o La police d'abonnement détermine sous quelle tension, évaluée en volts, doit être fourni aux bornes du compteur le courant donnant le nombre de watts dû à l'abonné ; elle détermine ainsi la nature de ce courant. L'abonné a droit au maintien de ces conditions électriques avec le degré d'approximation déterminé par les règlements de détail prévus à l'article 22 du cahier des charges ci-dessus visé.

Art. 3. — Les abonnements pour l'éclairage ne pourront être accordés que dans la mesure de l'énergie qui restera disponible après qu'il aura été satisfait au service de la force motrice dans les conditions prévues par les articles 14 et 33 du cahier des charges de la concession.

L'Administration aura toujours le droit d'imposer à la Société toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour assurer l'exacte observation de cette prescription.

Art. 4. — Le Ministre des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 29 juillet 1899.

Signé : EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Travaux publics,

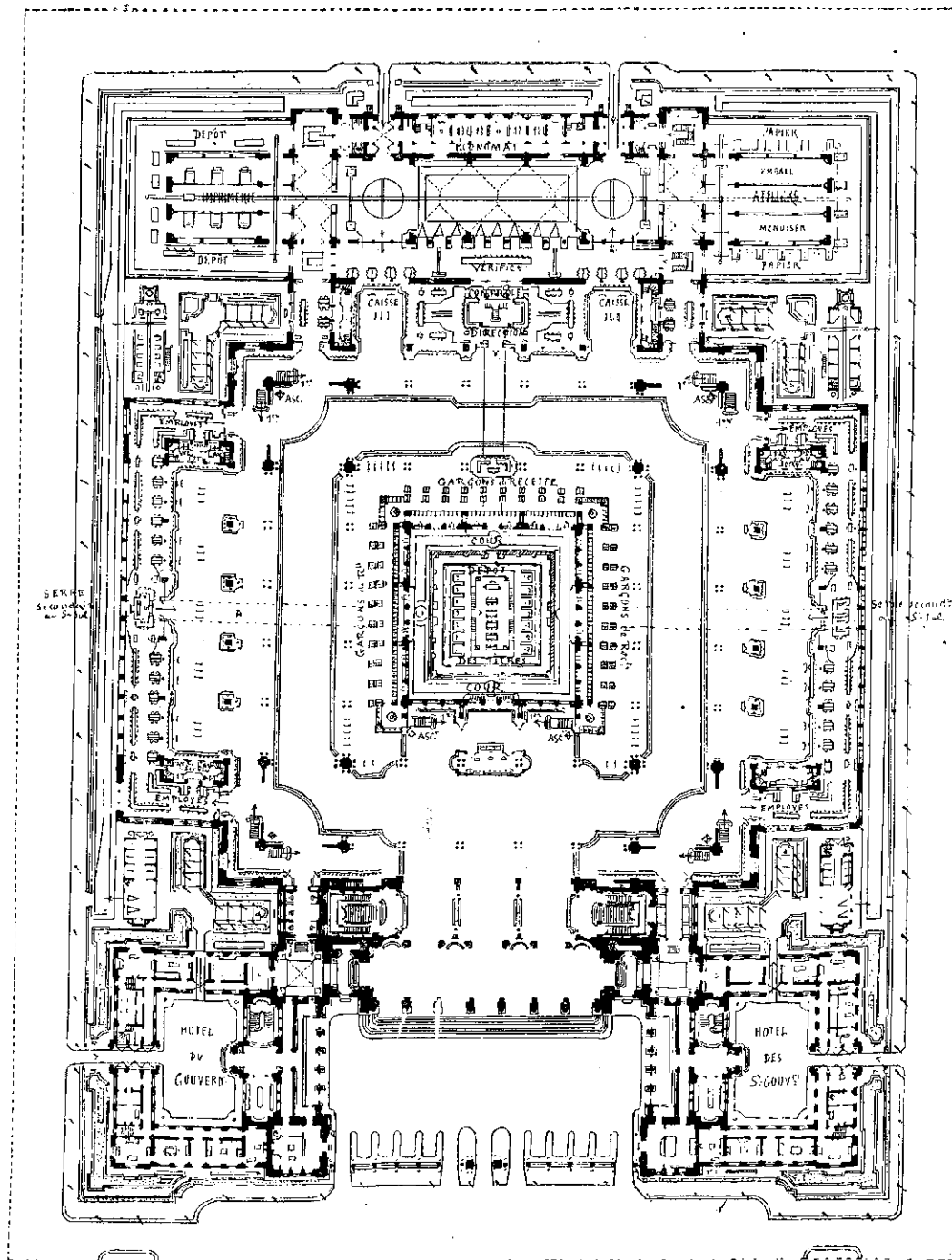
Signé : PIERRE BAUDIN.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME

Le Projet de M. Tony Garnier

Après avoir, dans notre précédent numéro, présenté le titulaire du Grand Prix de Rome, il nous reste aujourd'hui à faire connaître son œuvre.

La reproduction du plan que nous donnons se passerait presque de commentaires, tellement sa conception répond à la destination de l'édifice proposé au programme. Quant à la façade qui, dans un concours de cette nature, n'a qu'une importance relative, on se plaît à y constater une ordonnance sobre et classique, non exempte d'ampleur, et témoignant d'un sens très juste de l'imposante majesté d'un monument destiné à un important service



CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME

Projet de M. TONY GARNIER, premier Grand Prix

Le programme imposé aux dix logistes qui ont pris part au concours était ainsi établi :

Un hôtel pour le siège central d'une banque d'Etat. Le terrain est isolé de toutes parts. Des cours intérieures, des atriums séparent les corps de bâtiments destinés aux différents services, qui comprennent la caisse principale, la caisse des dépôts de titres et des avances. L'immeuble a deux étages. La dimension du terrain est de 35.000 mètres.

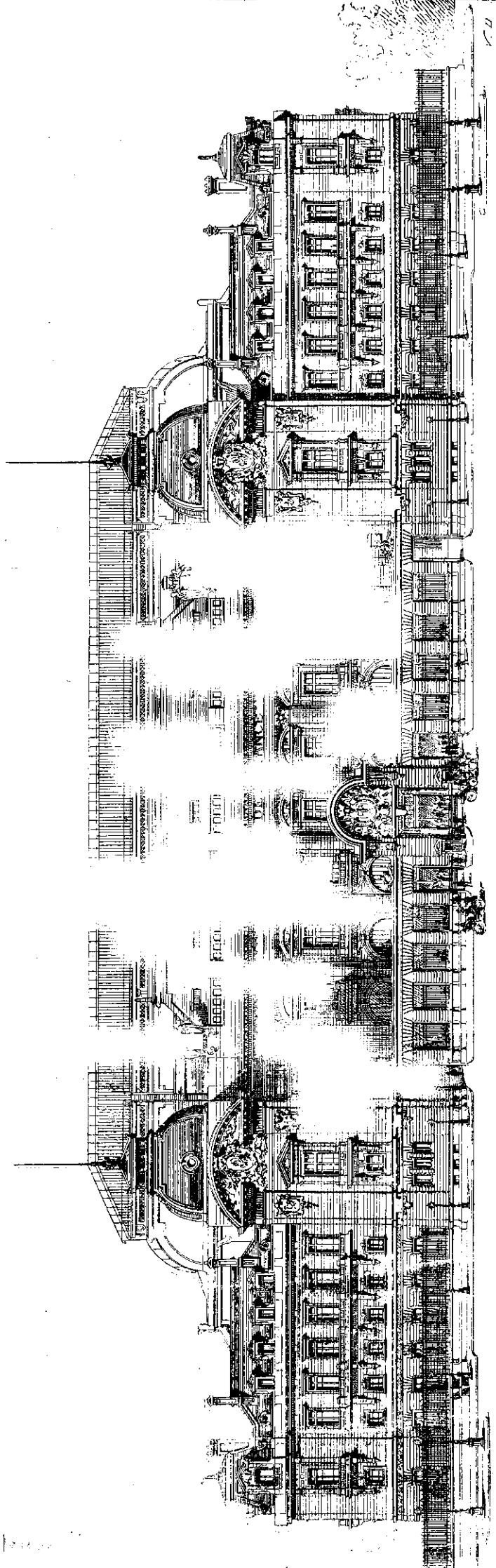
Les concurrents devaient fournir une esquisse à 0^m005 pour le plan, au double pour la façade et la coupe.

d'Etat. Si la place nous permettait d'étudier le concours dans son ensemble, nous dirions au sujet du projet de M. Sirot, qui a obtenu le premier second Grand Prix, que sa façade est plus décorative, qu'il y a plus d'imagination, plus d'envolée, plus de modernisme; mais il a peut-être plus sacrifié à cette partie que M. Tony Garnier dont le labeur s'est plus justement concentré sur la distribution intérieure des services. Revenons donc à notre Grand Prix et examinons son plan.

L'hôtel du Gouverneur et celui des sous-Gouverneurs forment des avant-corps entre lesquels règne une vaste cour d'honneur séparée

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME

Un Hôtel pour le Siège central d'une Banque d'État



PROJET DE M. TONY GARNIER

Premier Grand Prix

de la place par une clôture grillée, et à laquelle donne accès un portique monumental.

Les deux grands services : Caisse principale et Caisse des dépôts de titres et avances, échelonnent leurs comptoirs et caisses sur les façades latérales, et sont desservis par des galeries d'attente vers lesquelles sont dirigés les intéressés, qui trouvent toutes les indications nécessaires au bureau de renseignements situé en face de l'entrée.

En plein centre se trouve le dépôt des titres, isolé par une cour, aux trois faces de laquelle se trouve adossé le service des garçons de recettes, comportant 250 cabines.

La Direction et le Contrôle occupent le fond du quadrilatère. En arrière se trouve la cour vitrée des services, sur laquelle s'ouvre la galerie de vérification pour l'arrivée et le départ des espèces, à proximité de laquelle sont établis l'imprimerie des billets de banque et les ateliers de papeterie, d'emballage, de menuiserie; ces différents services sont reliés par des voies ferrées.

Deux pavillons isolés dans les jardins à droite et à gauche de l'arrière-plan sont destinés aux machines et à l'électricité, de façon à éviter toute communication directe et dangereuse avec les bâtiments. L'Economat occupe le centre de la façade postérieure.

Les sous-sols constituent des serres voûtées où s'emmagasinent les espèces et billets nécessaires aux besoins journaliers de chaque service avec lesquels ils sont reliés par des monte charge.

Au 1^{er} et au 2^e étage, sont répartis les services annexes auxquels le public n'a pas un accès perpétuel, comme avec ceux du rez-de-chaussée.

C'est, on le voit, par une véritable simplicité de disposition que M. Tony Garnier est arrivé à la plus grande commodité des services, et c'est cette heureuse ordonnance du plan qui constitue la supériorité de son projet. Voici d'ailleurs en quels termes il est apprécié dans *la Construction Moderne*, avec la compétence dont ce journal est coutumier.

« Simple, car il se compose principalement d'un quadrilatère de grandes nefs, à bas-côtés et galeries d'étages; quadrilatère encadrant une cour centrale, — le cœur de la place — en laquelle s'enfonce à demi une énorme cage métallique vitrée, la maison de verre, où sont rangés, classés, les titres déposés en nantissement ou autrement; l'atelier où ces titres sont manipulés aux époques d'échéances de coupon; la forteresse à clôture automatique dont les hermes métalliques se baissent, commandées par un bouton électrique à portée du doigt d'un grand chef responsable.

«... La Villa Médicis comptera bientôt un nouveau pensionnaire qui, par le vrai sens artistique et la raison de son talent, par l'âpre et constante ténacité de son ardeur au travail, donne de fort belles espérances à ses amis et à son dernier maître, M. Sellier de Gisors — le premier était M. Blondel. »

Nous, qui ne sommes pas Parisiens, avons le devoir d'ajouter : ses premiers étaient les maîtres de l'Ecole lyonnaise des Beaux-Arts; eux aussi, comme tous les compatriotes de M. Tony Garnier, fondent les plus légitimes espoirs sur son talent qui n'est encore qu'au début de ses manifestations, et si Paris revendique l'honneur de l'avoir perfectionné, nous n'oublions pas que c'est parmi nous qu'il est né, par notre enseignement local qu'il a débuté, aussi ses succès trouveront-ils toujours ici un fier écho et de cordiaux applaudissements.

HENRI SOULU.

REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE & D'INDUSTRIE

DÉMOLITION D'UNE CHEMINÉE

Une cheminée, sise à Wallsend-sur-Tyne, construite en 1879, ne servant plus, on décida de la démolir, opération qui fut exécutée le 14 janvier dernier. Cette cheminée avait 81 mètres de hau-

teur, 6^m40 de diamètre extérieur à la base et 4^m25 au sommet : la maçonnerie de briques avait 1^m06 d'épaisseur à la base et 225 millimètres au sommet.

On coupa les murs sur deux côtés à environ 90 centimètres de la base et on remplaça la maçonnerie par des blocs de bois de 45 centimètres de hauteur, 35 centimètres de largeur et 30 centimètres de longueur portant sur des coins de bois dur assez minces. Ces blocs étaient eux-mêmes composés de planches superposées et séparées par des blocs de bois de 7 centimètres d'épaisseur, disposition ayant pour but de laisser des intervalles vides qu'on remplissait de sciure de bois et de goudron. On fit cette opération sur une douzaine de mètres sur la circonférence; celle-ci étant, à cet endroit, de 20 mètres environ, il restait 8 mètres de maçonnerie,

Les blocs étant saturés de goudron et de paraffine, on établit un bûcher tout autour de la partie où la maçonnerie avait été enlevée, on y mit le feu et pendant quelques minutes on projeta de la paraffine sur les portions où la dose brûlait moins vite pour égaliser la combustion autant que possible. Exactement six minutes après l'allumage, la cheminée s'écroula tout d'une pièce dans le sens indiqué par l'enlèvement de la maçonnerie.

Le coût de l'opération n'a pas dépassé la moitié de ce qu'il eût été avec une démolition progressive à l'aide d'échelles et d'échafaudages, on a pu utiliser plusieurs milliers de briques retirées de la cheminée démolie.

(*Iron and Coal Trades Review*, 14 avril 1899, p. 612.)



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon. — Rentrée des classes. — La rentrée des classes de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon est

fixée au jeudi 5 octobre 1899, à 8 heures précises du matin.

Les cours auront lieu pour toute l'année scolaire, savoir :

Classes de *peinture*, de *sculpture*, d'*architecture* et de *fleur*, de 8 heures du matin à midi.

Classes de *compositions appliquées aux tissus* et d'*art décoratif* et de *modelage industriel*, de 2 heures à 5 heures et demie du soir.

Classe de *bosse : figure*, de 8 heures du matin à midi; *ornement*, de 2 heures à 5 heures et demie du soir.

La rentrée des cours préparatoires, place Morel. 4, est fixée au même jour, 5 octobre, à 8 heures et demie du matin.

Les cours ont lieu, pour toute l'année scolaire :

Dessin d'imitation, de 8 heures et demie du matin à midi.

Dessin géométral, de 2 heures à 5 heures du soir.

L'inscription des nouveaux élèves est reçue au secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts, tous les jours à partir du 22 septembre, de 9 heures à 11 heures du matin, et de 1 heure à 4 heures du soir; les élèves présentés doivent être âgés de 13 ans pour l'Ecole préparatoire, et de quinze ans pour l'Ecole des Beaux-Arts proprement dite.

Ils devront produire : 1° Leur acte de naissance et un certificat de vaccine; 2° l'acte de naissance de leur père ou tout autre pièce identique établissant la nationalité de celui-ci; 3° un certificat, soit d'études primaires, soit d'une instruction équivalente.

Les épreuves pour l'admission à l'Ecole des Beaux-Arts proprement dite commenceront à la rentrée. Elles seront communes aux élèves de l'Ecole préparatoire et aux jeunes gens qui ont commencé ailleurs l'étude du dessin.

Ecoles municipales de dessin. — Rentrée des classes. — La rentrée des classes des écoles municipales de dessin, pour les adultes des deux sexes, aura lieu le mardi 3 octobre.

ADULTES HOMMES

Ecole du Petit-Collège, mairie du V^e arrondissement; directeur : M. Laurent Cahuzac, architecte; les mardis, jeudis et vendredis, de 8 à 10 heures du soir.

Ecole de la Guillotière, rue de Vendôme 322, directeur : M. Durbuisson, architecte; les mardis, mercredis et vendredis, de 8 à 10 heures du soir.

Ecole des Brotteaux, angle des rues Tête-d'Or et Tronchet, chargé de la direction : M. Duret, architecte; les mardis, jeudis et vendredis, de 8 à 10 heures du soir.

Ecole de la Croix-Rousse, boulevard de la Croix-Rousse, 168, directeur : M. Repelin, peintre, les mardis, jeudis et vendredis, de 8 à 10 heures du soir.

Les inscriptions sont de 3 francs par élève; elles seront reçues à l'Ecole par les soins des directeurs, à l'ouverture des cours.

ADULTES DAMES

Ecole quai Saint-Antoine, 30, directrice, M^{lle} Rozier, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 4 heures du soir.

Les inscriptions sont de 5 francs par élève; elles seront reçues à l'Ecole, par les soins de la directrice, à l'ouverture du cours.

Un avis ultérieur indiquera l'ouverture du cours d'anatomie appliquée aux arts pour dames et demoiselles.

Société d'Enseignement professionnel du Rhône (Secrétariat : 1, place des Terreaux, Lyon). — Année scolaire 1899-1900.

RUE SAINTE-MARIE-DES-TERRAUX, 3. — 29 *Ornement et figure*. Professeur : M. CABANE. Mardi, jeudi et vendredi, à 8 heures. Première leçon le 3 octobre.

ECOLE LA MARTINIÈRE. — 45 *Géométrie descriptive et coupe des pierres*. Professeur : M. BARBIER. Mercredi et samedi, à 8 heures. Première leçon le 4 octobre. — 63 *Eclairage électrique*. Professeur : M. BUSQUET. Jeudi, à 8 heures. Première leçon le 5 octobre. — 65 *Résistance des matériaux*. Professeur : M. NOVAT. Dimanche, à 9 h. 1/2 du matin. Première leçon le 8 octobre.

GUILLOTIÈRE, rue Chaponnay, 63. — 85 *Electricité industrielle*. Professeur : M. HAUTIER. Mardi, de 8 heures à 10 heures. Première leçon le 3 octobre. — 87 *Trait de charpente*. Première année. Professeur : M. PERTUZET. Mardi et jeudi de 8 heures à 10 heures. Première leçon le 3 octobre. — 89 *Trait de charpente*. Deuxième année. Professeur : M. PERTUZET. Mercredi et vendredi, de 8 heures à 10 heures. Première leçon le 4 octobre.

GUILLOTIÈRE, rue Charpenay, 7 (immeuble de la Société). — 91 *Dessin pour les menuisiers*. Première année. Professeur : M. L. JOLY. Lundi et jeudi, à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — 93 *Dessin pour les menuisiers*. Deuxième année. Professeur : M. L. JOLY. Mardi et vendredi, à 8 heures. Première leçon le 3 octobre. (Une section distincte, avec programme spécial, comprendra le dessin d'ébénisterie et d'ameublement.) — 95 *Epures au cordeau*. Professeur : M. L. JOLY. Mercredi et samedi à 8 heures. Première leçon le 4 octobre. — 97 *Dessin pour les serruriers*. Première année. Professeur : M. COUDANT. Lundi et jeudi, à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — 99 *Dessin pour les serruriers*. Deuxième année. Professeur : M. COUDANT. Mardi et vendredi, à 8 heures. Première leçon le 3 octobre. — 101 *Ornement au marteau*. Professeur : M. VILLIOT. Mercredi et samedi, à 8 heures. Première leçon le 4 octobre. — 103 *Dessin pour les ferblantiers, tôliers, etc.* Professeur : M. VATON. Mercredi et samedi, à 8 heures. Première leçon le 4 octobre.

VAISE, rue de Bourgogne, 5. — 131 *Dessin pour les mécaniciens*

et chaudronniers. Professeur : M. VERSAILLES. Mardi et vendredi, à 8 heures. Première leçon le 3 octobre. — 133 *Electricité industrielle*. Professeur : M. HAUTIER. Mercredi et samedi, à 8 heures. Première leçon le 4 octobre.

N. B. — Le droit d'inscription est de 6 francs pour tous les cours dont les numéros sont précédés d'un astérisque. — Il est de 3 francs pour tous les autres cours.

Travaux à la gare de Perrache. — Ligne de Paris à Lyon (3^e arrond. de la Voie à Lyon). Travaux d'entretien et de réfection de pavages des entre-voies, cours et rampes d'accès de la gare de Lyon-Perrache 1.

Prix de la série locale : Déblais 80 centimes le m. c. — Transport à la brouette, 15 centimes; au tombereau, 2 fr. 50. — Démontage de chaussée, 10 centimes le m. s. — Fourniture de cailloux roulés, 7 francs le m. c. Façon 45 centimes le m. s. — Retaille de pavés d'échantillon, 40 francs le mille; façon, 55 centimes le m. s. — Pavage en pavés d'échantillon, 9 fr. 50 le m. s. — Fourniture de sable de Saône, 5 francs le m. c.

Ces travaux seront exécutés sous les ordres de M. Dessirier, ingénieur chargé du 3^e arrondissement de la Voie, 10, cours du Midi, à Lyon.

Grands Travaux sur le P.-L.-M. — *Ligne de Lyon à Marseille.* — Agrandissement de la gare d'Avignon en vue de l'arrivée de la traversée du Rhône.

Les dispositions principales de ce projet sont les suivantes :

La nouvelle ligne se détache de la grande ligne de Lyon à Marseille, au point 741 k. 964, traverse le chemin vicinal n° 4, dit de Courtines, et plus loin le canal de Champfleury qui sera dévié sur la droite de la nouvelle ligne, conformément aux demandes formulées devant la Commission d'enquête.

En sus de deux voies principales, cinq voies de service soudées par aiguilles à la voie 4 de la gare d'Avignon, et reliées du côté de Pont-d'Avignon, aux voies de la ligne nouvelle, permettront de recevoir et de garer les trains de marchandises à destination des lignes de la ligne droite du Rhône ou inversement.

Le chemin de Courtines sera dévié pour permettre le prolongement en rive droite du pont par-dessous. Un regard sera établi au milieu de la longueur de l'ouvrage qui aura 38 mètres et dont la largeur serait portée de 5 à 7 mètres si la ville d'Avignon consentait à contribuer aux travaux par le versement d'une somme forfaitaire de 10 000 francs.

Ces travaux, qui seront mis en adjudication, s'élèveront à la somme de 855.300 francs, et seront exécutés sous les ordres de M. Barluet, ingénieur du 4^e arrondissement de la Voie, 10, cours du Midi, à Lyon.

Ligne de Lyon à Marseille. — Amélioration des grues hydrauliques de la gare de Saint-Rambert-d'Albon.

Les grues hydrauliques existantes seront abandonnées et remplacées par d'autres à fort débit et on remplacera, entre le réservoir alimentant ces grues, les conduites de 0^m162 par de nouvelles conduites de 0^m300 de diamètre.

Ce projet s'élève à la somme de 29.000 francs. Les travaux correspondants seront exécutés sous les ordres de M. Barluet, ingénieur, chargé du 4^e arrondissement de la Voie, 10, cours du Midi, à Lyon.

Le cours des métaux. — En raison des mouvements de cours des métaux, nous donnons d'après le *Moniteur industriel* ceux pratiqués ces derniers jours :

CUivre. — Paris. Cuivre en barres marques ordinaires 198, premières marques 201, lingots 202,25. — Londres. Chili bon ordinaire liv. st. 76 6.9 au comptant et liv. st. 76.13.9 à 3 mois. — New-York. Cuivre du lac 18 1/2 cts.

ETAIN. — Paris. Banca 388,50, Détroits 387. — Londres.

Détroits liv. st. 145,10 au comptant et liv. st. 145 à 3 mois. Etain anglais liv. st. 150 pour les lingots ordinaires, liv. st. 151 pour les l'arres et liv. st. 152 pour les lingots raffinés. — *New-York*. 32,75 cts,

PLOMB. — *Paris*. Marques ordinaires livrables au Havre ou à Rouen 42,75, *id*, à Paris 43,25. — *Londres*. Plomb espagnol liv. st. 15.8.9, plomb anglais liv. st. 15.13.9. — *New-York*. 4.60 à 4.62 1/2 cts.

ZINC. — *Paris*. Pas de cote officielle. — *Londres*. Marques ordinaires liv. st. 22.7.6, marques spéciales 22.12.6. — *New-York*. Marché ferme de 5.50 à 5.70 cts.

FER-BLANC. — *Marché anglais*. Fer-blanc au bois qualité supérieure liv. st. 0.19.0 à liv. st. 1.4.0, qualité ordinaire liv. st. 0.17.0 à 0.18.6; au coke qualité supérieure liv. st. 0.16.0 à liv. st. 0.16.6, qualité ordinaire liv. st. 0.15.3 à liv. st. 0.15.9.

MERCURE. — *Londres*. Liv. st. 8.12.6 pour les premières marques et liv. st. 8.12 pour les marques secondaires.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 19 au 28 septembre.

LYON

Chemin de la Scaronne. — Bâtiments pour ateliers. Prop., Syndicat pour l'installation de tramways électriques. Entr., MM. Paufique frères, rue Grôle, 13.

Rue Tramassac, 23. — Maison de rapport. Prop., M. Charvériat. Arch., M. Sainte-Marie Perrin. Entr., M. Fessetaud, rue Vauban, 81.

Rue Vuillerme et quai Dauphin. — Mur de clôture. Prop., M. Delastre, quai Perrache. Arch., MM. Chevallet et Burel, rue Constantine, 8.

Rue de l'Abondance, 71. — Hangar pour automobiles. Prop., M. Hospital. Entr., M. Fessetaud, rue Vauban, 81.

Boulevard du Nord, angle de l'avenue de Saxe. — Villa-Hôtel. Prop., M. Simon, rue Bouchardy, 36. Arch., M. Géry, rue de Bonnel, 20.

Rue Creuzet, 31. — Exhaussement. Prop., M. Gaudin. Entr., M. Champetier, boulevard d'Artillerie, 6.

SAINT-ÉTIENNE

Chemin de Guisay. — Maisonnée de concierge. Prop., M. Mosser, brasseur à Bellevue. Arch., M. Lamaizière, rue Mi-Carême, 4.

Rue de l'Epreuve, 3. — Maison d'habitation à exhausser d'un étage. Prop., M. Rouant, rue Emile, maison Dumas. Arch., M. Jeandeaux.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Loire. — 10 septembre. — *Mairie de Saint-Haon-le-Châtel.* — Construction du cimetière communal. Mont. des travaux, 4,030 fr. Soumissionnaires : MM. Deville, 1 p. 100. — Domas, 3 p. 100. — Drago, 6 p. 100. — Charasse, 7 p. 100. — Corteval, 11 p. 100. — Tachon, 13 p. 100. — Darcon, 16 p. 100. — Adjud., M. Lebrat, à Renaison, 17 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 21 septembre. — *Mairie de Charnay-lès-Mâcon.* — Travaux communaux. Charnay-lès-Mâcon. Construction d'un égout sous le trottoir de la route nationale n° 79. Montant des travaux, 5,690 fr. Soumissionnaires : MM. Augagneur-Duchet, 3 p. 100. — Lazerat, 1 p. 100. — Adjud., M. M. Micon, à Roanne (Loire), 8 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Ain. — Samedi 7 octobre, 2 h. — *Mairie de Nantua.* — Construction d'un pont sur le Merloz. Montant des travaux, 2,100 fr.

Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Jeudi 26 octobre, 11 h. — *Préfecture.* — Route départementale n° 1. Réparation des avaries causées par la crue du 15 janvier 1899 au pont du Chénét sur le torrent « La Chaise. Travaux à l'entreprise : Terrassement, 78 fr. 75. Chaussée, 42 fr. 83. Ouvrages d'art, 7,954 fr. 47. Total, 8,076 fr. 05. Somme à valoir, 923 fr. 95. Total général, 9,000 fr. Cautionnement provisoire, 135 fr., définitif, 270 fr.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés 1° dans les bureaux de la préfecture

(1^{re} division), tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux, 2° dans les bureaux de M. Desroche, ingénieur ordinaire, à Annecy.

Jura. — Lundi 9 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — 1^{er} lot Bersaillin. Remplacement de la conduite en fonte de la fontaine principale. Travaux évalués par le devis de M. Hugonnet, agent-voyer cantonal à Sellières. Montant du projet, 2,696 fr. 76. Somme à valoir, 268 fr. 41. Cautionnement, 135.00 fr. — 2^e lot. Vers-en-Montagne. Projet d'élargissement et de redressement de la rue du Tatet, entre la place publique et la maison François Liégeois. Travaux évalués par le devis du service vicinal. Montant du projet, 2,428 fr. 30. Somme à valoir, 156 fr. 29. Cautionnement, 120.000 fr.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat de la sous-préfecture, le samedi 7 octobre, avant 5 heures du soir ou parvenir par la poste sous pli recommandé par le premier courrier du lundi. Passé ces délais, les entrepreneurs ne seront plus admis à concourir.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Lundi 23 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — 1^{er} lot. Commune de Mont-sur-Monnet. Construction d'un chalet communal. Dépense évaluée par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole. Montant du projet, 26,758 fr. 65. Somme à valoir, 1 263 fr. 42. Cautionnement, 1,340 fr. — 2^e lot. Commune de Mouchard. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction d'un aqueduc sur le fossé du chemin, sur une longueur de 90 mètres. Dépense évaluée par le Service vicinal. Montant du projet, 1,497 fr. 18. Somme à valoir, 202 fr. 82. Cautionnement, 50 fr.

Nota. — Les soumissions pour le 2^e lot devront être accompagnées d'un certificat du Receveur des finances de Poligny, constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement exigé.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Samedi 7 octobre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Travaux de pavage en pavés d'échantillons de diverses rues. — 1^{er} lot. Rue de la Bourse et ch. rue Marengo. Montant des travaux, 29,106 fr. A valoir, 894 fr. Total, 30,000 fr. Cautionnement, 1,500 fr. — 2^e lot. Rue Mi-Carême. Montant des travaux, 10,780 fr. A valoir, 1 220 fr. Total, 12,000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Rue Cité et ch. ouest et sud des Ursules. Montant des travaux, 17,248 fr. A valoir, 2,252 fr. Total, 19,500 fr. Cautionnement, 1,000 fr. — 4^e lot. Cours Victor-Hugo. Montant des travaux, 11,308 fr. A valoir, 1 692 fr. Total, 13,000 fr. Cautionnement, 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Lundi 9 octobre, 10 h. — *Mairie de Belleroche.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Belleroche à Saint-Germain-la-Montagne. Construction entre la route départementale n° 16 et la limite de Saint-Germain-la-Montagne. Montant des travaux, 2,922 fr. 53. A valoir, 217 fr. 27. Total, 3,200 fr.

Visa par M. l'Agent-voyer cantonal de Belmont, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Mardi 10 octobre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Communes de Saint-Vincent-de-Bousset, de Parigny et du Coteau. Construction d'un parafouille et réparations au pont de Saint-Vincent sur la rivière « le Rhins ». Détail sommaire des travaux : Terrassements, 123 fr. 90. Charpente en bois, 1 854 fr. 09. Fers, 427 fr. 50. Maçonneries, 1 882 fr. 23. Enduits, 671 fr. 28. Somme à valoir pour imprévus et surveillance, 541 fr. Total, 5,500 fr. Cautionnement à fournir, 200 fr.

Visa du certificat par M. l'Agent voyer de Roanne, cinq jours avant l'adjudication.

La communication des pièces du projet aura lieu dans les bureaux de M. l'Agent voyer d'arrondissement, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

Saône-et-Loire. — Lundi 9 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Sornay. Translation du cimetière. Montant du devis non compris imprévus, 2 079 fr. 82. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Loujaret, à Sornay.

Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Savoie. — Samedi 14 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux de chemins. Commune de Grésy-sur-Aix. Chemin vicinal ordinaire n° 14. Rectification de la partie comprise entre les Choseaux et le chemin d'intérêt commun n° 49, sur une longueur de 880 mètres. Montant des travaux à adjudger, 9,636 fr. 93. Somme à valoir, 813 fr. 17. Total, 10,500 fr. Montant du cautionnement, 350 fr.

Renseignements à la préfecture.

Savoie. — Samedi 7 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Assainissement des terres humides de la vallée de l'Isère. Canal sous Planaise et La Chavanne, sur une longueur de 4,028 m. 83. Travaux à l'entreprise, 10,279 fr. 77. Somme à valoir, 440 fr. 23. Total, 10,720 fr. Cautionnement provisoire et définitif, 300 fr.

Renseignements à la préfecture.

Savoie (Haute-). — Mardi 10 octobre, 11 h. — *Préfecture.* — Lac Léman. Dragage du port d'Évian. Montant des travaux, 9,613 fr. 80. A valoir, 886 fr. 20. Total, 10,500 fr. Cautionnement, 320 fr.

Renseignements à la préfecture (1^{re} division), et chez M. Aymar, ingénieur ordinaire.

Ministère des Finances. — Mardi 24 octobre, 2 heures. — *Manufacture nationale de tabacs de Lyon.* — Fournitures nécessaires au service de la manufacture pendant l'année 1900. — 1^{er} lot. Houille pour générateurs Belleville, grêlasons pour le chauffage et menu de forge. — 2^e lot. Cercles, longueurs diverses. Bâtons de châtaignier. Dagues, longueurs diverses. — 4^e lot. Planches en sapin, pour caisserie et tonnellerie. Doutes en peuplier. Bois de travail, premier choix, pour menuiserie.

Renseignements à la manufacture de tabacs, quai de la Charité, 47.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Ollier, Gobain et C^{ie}, Société en nom collectif pour l'exploitation de la fonderie et du commerce de tous objets en aluminium, de bronzes spéciaux et tous articles s'y rattachant. Siège social, 73, rue de la Buire. Durée 10 ans, du 2 septembre 1899. Capital 6.000 francs.

Marseille. — Société G. Filliat et P.-A. Rossignol, Société des propriétaires réunis d'Aix-en-Provence, 4, rue Farjon. Durée 3 ans, du 1^{er} septembre. Capital 21.000 francs.

Montélimar. — Fayn et Bauzon, bois, route de Rochemaure. Durée 3 ans, 3 mois, 20 jours, du 10 septembre. Capital 145.500 francs.

Clermont-Ferrand. — Société en commandite E. et C. Houpin frères, Brian et C^{ie}, fabrique d'articles en fer-blanc et zinc, à Chamalières. Durée 16 ans, 4 mois, 11 jours, du 20 août. Capital 100.000 francs.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Société française des Chalets-Bains hygiéniques. — Le siège social qui était rue Duhamel 5, est transféré rue de la République, 26, dans les bureaux de MM. Brac de la Perrière et A. Mathieu.

Lyon. — Société des Portland Méridinaux (Etablissements J. Vicat et C^{ie} et Albert Armand et C^{ie}). — Le capital social est porté de 1.450.000 francs à 2.000.000 de francs, divisés en 4.000 actions de 500 francs.

Marseille. — Compagnie générale des Céramiques de Marseille. — Le capital social est réduit de 1.000.000 à 800.000 francs divisé en 1.600 actions de 500 francs. — Le siège social est à Marseille, boulevard Baille, 99. — Délib. du 26 août 1899.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Perret, Decrand et C^{ie}. Société en nom collectif à l'égard de MM. Perret et Decrand et en commandite simple à l'égard de M. Privat. — Siège social, rue de la Pyramide, 4, extraction des sables et graviers ainsi que toutes opérations de dragages. Liquid. M. Perret. — 14 septembre.

Lyon. — Giessner et Poncet, Société en nom collectif pour l'industrie et le commerce du carrelage, de parqueterie et de travaux divers concernant le bâtiment. — Siège social, 20, rue de Ponnell. — Liquid. M. Giessner. — 9 septembre.

Lyon. — Joly et Giroudon, Société en nom collectif, pour l'entreprise générale de tous les travaux de maçonnerie. — Siège social à Villeurbanne, 72, rue Magenta. — Dissolution à compter du 31 décembre 1898. — Liquid. M. Joly qui reste propriétaire de tous les droits et actions de son co-associé à lui cédés.

Clermont-Ferrand. — Société E. et C. Houpin frères, fabrique d'articles en fer-blanc et zinc, à Chamalières. — 20 août.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	209 50	14 50
— en planche rouge	240 »	» »
— — jaune	205 »	» »
Etain Banca en lingots	400 »	405 »
— Billiton et détroits en lingots	393 »	400 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	47 »	48 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	48 »	49 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	61 »	59 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	80 »	81 »
— — Autres marques	79 »	80 »
Nickel brut pour fonderie	525 »	» »
— laminé	575 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	525 »	» »
— laminé	625 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	26 »	27 »
Fer à double T, A.O	26 »	27 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	30 »	31 »
Mercur le kilo	6 75	7 »

LYON

PHOTOGRAPHIE VICTOIRE

AU PREMIER

22, Rue Paul-Chenavard, 22

Photographies de groupes. — Photographies industrielles.

Photographies de chantiers et d'usines.

SIX MÉDAILLES D'OR

Hors Concours. — Membre du Jury, 1894.

SPECTACLES

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, en matinée, et tous les soirs à 8 heures, *le Vieux Marcheur*.

Casino des Arts. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle-concert.

Eldorado, 33, cours Gambetta. — Tous les soirs à 8 heures, spectacle varié. Prochainement, *le Vieux Marcheur*, parodie de la pièce actuellement donnée aux Célestins.

Scala-Bouffes. — Concert varié, tous les soirs.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 21423

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 36, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Serin, 3, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — 1^{er} étage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravières, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Ambly (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy); Chaux des Barrières (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON-VAISE

SCULPTURE, MARBRERIE
Fumisterie
ANCIENNE MAISON V^e DURR ET REVOL
VERZIER & GUIQUET
SUCCESSIONS
Cours Lafayette, 83, LYON
Cheminées riches et de commerce. Travaux d'églises.
Monuments funéraires.
Spécialité pour ébénistes, lavabos.
Usine à vapeur, 32, rue Robert
Dépôt des faïences décoratives, J. Lebnitz. **TELEPHONE**

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES
Pour la Ville et le Dehors
Maison **GUITTA Fils**
FATOU-GUITTA
SUCCESSIONS
Rue de Savoie, 42, et place des Célestins, 2
GROS VERRES A VITRES DÉTAIL
Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol. Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

SERRURERIE
D'ART ET DE BATIMENT
JARDINS D'HIVER, VÉRANDAHS, MARQUISES
PORTAILS, GRILLES, SERRES, ETC.
CHARPENTES EN FER
CIELS OUVERTS, CROISÉES, RAMPES
KIOSQUES, PONTS, ETC.
L. RUDIGOZ
31, rue Barême, 31, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS
A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Demandez partout le **"THÉ DES MANDARINS"**
QUALITÉ SUPÉRIEURE

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE
ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ
Alexandre REY, Successeur
4, rue Gentil, Lyon

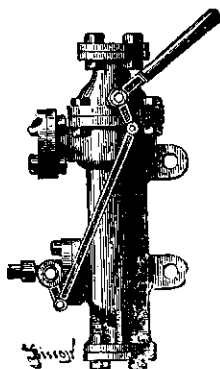
ARDOISES
de LABASSÈRE (Hautes-Pyrénées)
FAVRE FRÈRES
50, 51, 52, quai de Serin, LYON
SEULS CONCESSIONNAIRES POUR L'EST ET LE MIDI DE LA FRANCE
DU COMITÉ DES VENTES DES ARDOISES DE LABASSÈRE

KERTING FRÈRES

67 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.
BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

100.000 APPLICATIONS



Appareils à jets — Pulsomètres — Appareils de Chauffage

INJECTEURS UNIVERSELS B. S. D. G.

De toutes grandeurs, prenant l'eau dans la bêche d'alimentations, à 66° c.; aspirant jusqu'à 6" 1/2 de l'eau froide. Grande économie. — Introduction de l'eau dans les générateurs à plus de 100°. — 50.000 applications.

PULSOMÈTRES SYSTÈME KERTING

40 0/0 d'économie de vapeur. Pour tous débits jusqu'à 10.000 litres par minute. — Remplaçant avantageusement tout système de pompes.

Les seuls vraiment pratiques.

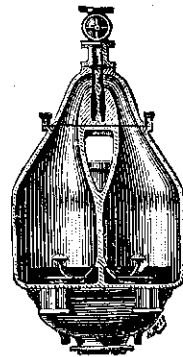
CONDENSEURS AUTOMATIQUES A JET D'EAU

POUR MACHINES A VAPEUR DE TOUTES GRANDEURS

Ni pompe à eau, ni pompe à air. Économie considérable de vapeur. Augmentation de la force de la machine.

INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

au moyen de tuyaux et éléments à ailettes développant une surface de chauffe énorme. Entreprise à forfait



Moteurs à Gaz, système perfectionné. Ventilateurs de cheminées, en fer, plomb, etc., pour tous usages. Agitateurs de liquides à jet de vapeur pour l'épuration des eaux d'alimentation ou mélange de liquides avec produits chimiques. Aspirateurs et Compresseurs d'air ou de gaz, pouvant faire un vide ou une compression de 66 ou 68 c/m de mercure. Élévateurs ou pompes à jet de vapeur. Pompes à incendie. Élévateurs de circulation pour cuvier à couler les étouffes pompes pneumatiques pour laboratoires. Valves pour eau et vapeur. Purgeurs automatiques pour conduites de vapeur. Appareils spéciaux pour usines à gaz et verreries. Graisseurs automatiques à graisse solide, 90 0/0 d'économie. Produits d'amiante américaine.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

PLANS, DEVIS, RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE